REGLEMENT DE L'OPERATION

« RECYCLING CINE » 2016

Objectif : 500 kilos

100 grs et plus de DEEE = 1 PLACE DE CINEMA

ARTICLE 1 : OBJET

Le Syndicat Intercommunal de Collecte des Déchets de la Région d'Epinal (SICOVAD) organise un « Recycling Ciné » au Multiplexe Cinés Palace d'Epinal dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'OPERATION

L'opération « Recycling Ciné » aura lieu le mardi 31 mai 2016 de 17h30 à 21h et le mercredi 1er juin 2016 de 13h30 à 21h dans les locaux du Multiplexe Cinés Palace d'Epinal, rue Saint Michel 88000 EPINAL.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DE L'OPERATION

Chaque personne déposant 100 grs et plus de petits appareils électriques ou électroniques (ex : sèche-cheveux, brosse à dent électrique, téléphone portable, console de jeux…), se verra remettre gratuitement une place de cinéma offerte par le SICOVAD.

Une pesée des apports se fera au cinéma par les organisateurs.

Si l'apport est inférieur à 100 grammes, le (la) participant(e) ne pourra pas bénéficier de la place de cinéma offerte par le SICOVAD. Néanmoins, elle pourra participer à un tirage au sort sur place afin de gagner un lot de consolation.

Sur la durée de l'opération « Recycling Ciné », une seule place de cinéma sera donnée par personne même si le participant dépose un ou plusieurs Déchets Electriques et Electroniques dont le poids est supérieur à 100 grs.

Cette place sera valable jusqu'au 15 juin 2016 inclus, sur toutes les séances programmées au Cinéma Palace d'Epinal.

La plus-value pour les films en 3D sera à la charge du participant.

Les places ne sont ni échangeables, ni remboursables.

L'opération « Recycling Ciné » se déroulera dans la limite des places disponibles. Après épuisement du nombre de places, aucune contrepartie sous toute autre forme ne sera distribuée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans une des 96 communes du SICOVAD. Les personnes physiques mineures doivent être accompagnées d'un adulte majeur.

Cet événement ne s'adresse pas aux groupes de type associations, écoles, centres de loisirs….

Une carte d'identité ou la carte étudiant devra être présentée aux organisateurs.

Seront exclues de toute participation à cette opération toutes personnes ne répondant pas aux conditions citées ci-dessus.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront exclues de toute participation, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'opération.

La participation implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation au « recycling ciné » et de l'attribution de la place de cinéma gratuite.

ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU.

Le SICOVAD se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre ou de modifier le « Recycling Ciné » à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS NOMINATIVES.

Toutes les informations que les participants communiqueront sont enregistrées informatiquement, sont utilisées pour la durée de l'opération et sont uniquement destinées au SICOVAD, responsable du traitement.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération « Recycling Ciné » bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant au SICOVAD une demande en ce sens par courrier.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DU JEU.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée de l'opération à l'adresse www.sicovad.fr

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du « Recycling Ciné » à l'adresse suivante : SICOVAD 4, allée St Arnould 88 000 EPINAL

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU SICOVAD

Le SICOVAD ne peut être tenu responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le « Recycling Ciné » était partiellement ou totalement modifié voire annulé.

ARTICLE 9 : Déchets électriques et électroniques acceptés

Seuls les petits appareils électriques et électroniques seront acceptés

Exemple (liste non exhaustive) : jouets d'enfant, appareil photo, montre, perceuse, tondeuse à cheveux électrique, robot ménager, appareil à raclette, rasoir électrique, sèche-cheveux, fer à repasser, aspirateur, ordinateur portable, imprimante, photocopieuse, fax, téléphone…

Attention : les piles ne sont pas considérées comme des DEEE. Les gros DEEE ne pourront pas être acceptés pendant cette opération.

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'OPERATION

Arches, Archettes, Aumontzey, Aydoilles, Badménil aux Bois, Bayecourt, Beauménil, Bellefontaine, Belmont Sur Buttant, Bois de Champ, Brouvelieures, Bruyères, Champ le Duc, Chantraine, Charmois/Bruyères, Châtel Sur Moselle, Chaumousey, Chavelot, Cheniménil, Darnieulles, Destord, Deycimont, Deyvillers, Dignonville, Dinozé, Docelles, Dogneville, Domevre sur Aviere, Domèvre sur Durbion, Domfaing, Dommartin les Remiremont, Dompierre, Dounoux, Eloyes, Epinal, Faucompierre, Fays, Fimenil, Fomerey, Fontenay, Fremifontaine, Frizon, Gigney, Girancourt, Girecourt/Durbion, Girmont, Golbey, Grandvillers, Gugnécourt, Hadol, Herpelmont, Igney, Jarménil, Jeuxey, Jussarupt, La Baffe, La Neuville devant Lépanges, Laval sur Vologne, Laveline devant Bruyères, Laveline du Houx, Le Roulier, Lépanges sur Vologne, Les Forges, Les Rouges Eaux, Longchamp, Mazeley, Méménil, Mortagne, Nomexy, Nonzeville , Oncourt, Padoux, Pallegney, Pierrepont sur l'Arentèle, Pouxeux, Prey, Raon aux Bois, Remiremont, Renauvoid, Saint Etienne-les-Remiremont,Saint Nabord, Sanchey, Sercoeur, Thaon Les Vosges, Uriménil, Uxegney, Uzemain, Vaudeville, Vaxoncourt, Vecoux, Vervezelle, Villoncourt, Viménil, Xamontarupt, Xertigny, Zincourt.